

D. CATARGI « PHILOSOPHE » GREC ET LES  
QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE DE VOLTAIRE

*Dimitris G. Apostolopoulos*  
*Fondation nationale de la recherche scientifique, Athènes*

Nous pouvons constater les sentiments que nourrissait D. Catargi à l'égard de Voltaire et l'idée qu'il se faisait du personnage d'après ce qu'il écrit dans son essai intitulé *Conseil aux jeunes gens*<sup>1</sup>. Ses références sont toujours désobligeantes aussi bien pour l'écrivain que pour l'œuvre : en tant qu'auteur satirique, Voltaire ne saurait se comparer à Lucien, ce n'est pas un esprit scientifique et, bien qu'il condamne la superstition, il est lui-même devenu un impie superstitieux. Voici les passages concernés :

Je n'échange pas Lucien contre Voltaire pour le génie, la faconde, l'invention qui, accompagnés des grâces dont pouvait jouer l'élégance de la plume grecque, éclipsent assurément le second et le rabaissent au rôle d'imitateur ampoulé du premier, en font un nain à côté de ce géant, par le verbeux verbiage, le persiflage, le comique [...] ; Voltaire n'était d'ailleurs pas un savant : dans l'*Encyclopédie méthodique*, que les meilleurs dans chaque discipline ont écrite et où lui-même, en en faisant la critique, prétend que tous les chapitres n'en soient pas rédigés par des spécialistes, il ne s'est risqué à écrire dans aucune discipline importante, hormis quelques bribes philosophiques et historiques, et s'il en avait été capable, il aurait eu à cœur de le faire.

Et d'ajouter : « Voltaire [...], à voir la façon dont il parle de la superstition, était un grand superstitieux impie »<sup>2</sup>.

Or, Catargi écrit dans le même essai : « Certains Français nous accusent de ne pas avoir de patrie », accusation qui, selon les recherches menées par

- 1 Voir, sur cet écrivain et sa qualification comme « philosophe », l'article de C. Th. Dimaras, « D. Catargi "philosophe" grec », *SVEC*, n° 25 (1963), p. 509-518 ; repris dans C. Th. Dimaras, *La Grèce au temps des Lumières*, Genève, Droz, 1969, p. 26-36.
- 2 Voir les passages correspondants dans C. Th. Dimaras, *Dimitrios Catargi. Les œuvres trouvées*, Athènes, 1970, p. 55 et 61.



C. Th. Dimaras<sup>3</sup>, était le fait de Voltaire. Mais dans quel ouvrage de Voltaire cette accusation a-t-elle été formulée ? Et pourquoi Catargi qui, comme nous l'avons vu, ne se montrait guère timoré dans les qualificatifs à appliquer à Voltaire, ne nomme-t-il pas ce dernier et se réfère-t-il de manière générale à des « Français » ? Ce sont ces deux *desiderata* qu'entend combler la présente étude.

Ce mot de *patrie* sera-t-il bien convenable dans la bouche d'un Grec, qui ignore s'il y eut jamais un Miltiade, un Agésilas, et qui sait seulement qu'il est l'esclave d'un janissaire, lequel est esclave d'un aga, lequel est esclave d'un bacha, lequel est esclave d'un vizir, lequel est esclave d'un paticha que nous appelons à Paris le Grand Turc ?

Telle est la phrase qui avait choqué Catargi et à laquelle il voulait donner une réponse en défendant les Grecs chrétiens qui vivaient sous le joug ottoman. Ce passage nous est livré par Dimaras, qui toutefois ne cite pas l'ouvrage de Voltaire où il figurait<sup>4</sup>.

288

Cette phrase apparaît pour la première fois dans les *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs*, ouvrage en neuf volumes de Voltaire paru sans nom d'auteur à Genève de 1770 à 1772. Le passage qui nous intéresse figure à la « Section première » de l'entrée « Patrie », dans le huitième volume, daté de 1771<sup>5</sup>. Or, cette phrase figurait non seulement dans l'ouvrage paru sous le titre précité, mais aussi dans une édition postérieure du *Dictionnaire philosophique* du même auteur. Voyons donc de plus près les détails de ce qui constitue l'une des énigmes des écrits de Voltaire.

En 1764, Voltaire avait publié la première édition de son *Dictionnaire philosophique portatif*, qui contenait un article consacré à la notion de « patrie », sans toutefois qu'y figure la phrase qui nous intéresse ici. Du vivant de Voltaire et avant 1770, ce dernier ouvrage connut plusieurs rééditions, mais seulement quatre nouvelles éditions, c'est-à-dire avec ajout de nouveaux articles et

- 3 C. Th. Dimaras, *D. Catargi. Essais*, Athènes, 1974, Introduction, p. 79 (repris dans *Les Lumières néohelléniques. Hommage à C. Th. Dimaras*, Athènes, 1977, p. 237) : « L'un des leitmotivs du Conseil, l'existence de la nationalité, a son point de départ dans une opinion de Voltaire, qu'il entreprend de réfuter ».
- 4 Dimaras cite ce passage dans une publication à tirage limité : il le présente dans les notes qu'il ajouta lors de la parution en tiré-à-part de l'Introduction à l'œuvre de Catargi avec morceaux choisis, qui avait paru (sans notes) dans la revue *Epoches*, n° 12 (avril 1964), p. 88-104. Dans le tiré-à-part, intitulé « Le libéralisme de D. Catargi. Avec des extraits de l'ouvrage inédit *Connais-toi toi-même* », ont été ajoutées « des Références et des Notes ». Le passage cité qui nous intéresse figure à la page 38 du tiré-à-part. Nous le citons ici dans les termes exacts de Voltaire.
- 5 Voir *OCV*, t. 42B (2012), p. 382.





quelques modifications<sup>6</sup>. Aucune de ces éditions ne contient le passage que nous examinons.

Cependant, dans la première édition posthume des *Œuvres complètes* de Voltaire, l'éditeur estima opportun d'inclure dans les articles pertinents du *Dictionnaire philosophique*, qui paraissait dorénavant dans sa forme définitive, ce que Voltaire avait publié sur le sujet. C'est ainsi qu'il divisa l'article « Patrie » en trois « sections » : il inséra dans les deux premières ce que Voltaire avait publié sur le même sujet dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* et, dans la troisième, ce qu'il avait publié dans le *Dictionnaire philosophique*. Et en effet, nous trouvons la phrase qui nous occupe dans le quarante-deuxième volume des *Œuvres complètes* de Voltaire, paru en 1784, qui constitue le sixième volume du *Dictionnaire philosophique*. Nous trouvons le texte de l'article « Patrie » aux pages 262-269 et le passage que nous étudions figure à la « Section première » de cet article.

Le *Dictionnaire philosophique*, ainsi augmenté par l'éditeur des *Œuvres complètes* de Voltaire, connut une nouvelle édition à Amsterdam en 1789, en huit volumes – au lieu des sept qu'il comptait dans l'édition des *Œuvres complètes*. Dans cette édition, l'article « Patrie » figure avec les mêmes divisions au septième volume, aux pages 84-91, et le passage qui nous intéresse se trouve à la page 86.

Le deuxième problème qui se pose est de savoir d'où Catargi a extrait le passage : d'une édition des *Questions sur l'Encyclopédie* ou du *Dictionnaire philosophique* dans la forme qui lui fut donnée dans l'édition posthume des *Œuvres complètes* ? Dans le premier cas, le *terminus a quo* pour la lecture de Catargi est 1771, et dans le second, 1784. La question n'a pas qu'un aspect théorique, elle a aussi un intérêt pratique. En effet, la réponse peut fournir un indice interne pour la datation du *Conseil aux jeunes gens* de Catargi, puisque c'est là qu'il a formulé sa réaction à ce que prétendaient « certains Français » au détriment des Grecs.

Rappelons la conclusion à laquelle a abouti la recherche contemporaine sur l'année de rédaction du *Conseil aux jeunes gens* : dans sa forme originelle, le livre dut être rédigé vers 1783 ; mais comme il ne fut pas publié, l'auteur le remania, si bien que le texte de l'essai qui nous est parvenu est celui de cette version remaniée par l'auteur et non pas le premier jet de l'essai. On a un indice de ces remaniements avec l'insertion dans le texte originel de 1783 d'une pensée de

6 Voir sur tous ces points l'introduction de Christiane Mervaud au *Dictionnaire philosophique*, OCV, t. 35 (1994) ; repris dans *Le Dictionnaire philosophique de Voltaire*, Oxford/Paris, Voltaire Foundation/Universitas, 1994 ; voir ici p. 31-42 et 173-176.





Montesquieu qui parut pour la première fois en 1796<sup>7</sup>. Mais ce qui concerne Voltaire constitue-t-il un autre indice ?

Nous sommes d'avis que non. Le fait que Catargi soutienne l'opinion que les Grecs chrétiens constituent une « société politique » à part, vivant au sein de l'Empire ottoman, relève du matériau originel qu'il a utilisé pour élaborer son essai. D'ailleurs, le sujet central de l'essai, qu'il annonce dans l'en-tête du livre, « Conseil aux jeunes gens pour leur indiquer comment tirer profit et non subir dommage des livres français et turcs et comment les étudier », est bien la position qu'il entend soutenir. Par conséquent, il convient d'admettre qu'il avait connaissance de l'œuvre de Voltaire avant 1783, avant de rédiger le premier jet de son essai, et qu'il avait sous les yeux l'une des éditions des *Questions sur l'Encyclopédie* et non l'édition enrichie du *Dictionnaire philosophique*, paru pour la première fois, rappelons-le, en 1764. D'ailleurs, il fut sans doute guidé dans son ouvrage par son intérêt plus général pour l'*Encyclopédie* française, dont il était un admirateur<sup>8</sup>. C'est donc lors de ces lectures-là qu'il tomba sur l'article « Patrie », qu'il s'irrita de ce qu'il y voyait écrit concernant ses compatriotes et qu'il se décida à publier une réponse.

290

Il reste encore un problème que nous devons au moins poser. Pourquoi Catargi écrit-il : « certains Français nous accusent de ne pas avoir de patrie », et non : « Voltaire nous accuse de ne pas avoir de patrie », puisqu'il cite expressément son nom en trois autres endroits du même essai<sup>9</sup> ? On peut apporter plusieurs réponses, mais nous jugeons la suivante assez convaincante. Catargi ne savait pas, au moment où il écrivait son essai, vers 1783, qui était l'auteur véritable de l'ouvrage auquel il répondait. Rappelons que le livre avait circulé au départ sans nom d'auteur, avant qu'il s'avère qu'il était l'œuvre de François-Marie Arouet. De fait, le titre annonce plusieurs auteurs : *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs*. Admettre cette interprétation nous permet d'expliquer pourquoi Catargi utilise le pluriel (« certains Français nous accusent ») et de défendre l'hypothèse qu'il utilisa l'une des premières éditions de l'ouvrage et non celle du *Dictionnaire philosophique* dans la forme qu'il prit à partir de 1784.

7 Voir les dernières conclusions dans ma communication intitulée « Catargi et Montesquieu. Éléments nouveaux », présentée lors de la Rencontre scientifique organisée par le département d'Études helléniques médiévales et modernes de l'université de Thessalonique en hommage à Alkis Angelou, Thessalonique, 3-6 octobre 2002 ; texte repris et enrichi dans Dimitris G. Apostolopoulos, *Sur les Phanariotes. Essais d'interprétation et Analytiques brèves*, Athènes, 2003, p. 155-166.

8 Voir C. Th. Dimaras, *D. Catargi. Essais, op. cit.*, Introduction, p. 79 (*Les Lumières néohelléniques, op. cit.*, p. 197-198).

9 Voir citations et références ci-dessus, n. 1.



Pour ce qui est de la question que Dimaras avait posée en 1974, « Qu'est-ce que Catargi avait lu de Voltaire ? »<sup>10</sup>, question à laquelle lui-même a répondu qu'il fallait considérer qu'il avait lu l'*Essai sur les mœurs*<sup>11</sup>, nous pouvons proposer aujourd'hui un autre titre : les *Questions sur l'Encyclopédie* – tout en notant que Catargi ignorait très probablement, à l'époque où il les lut, l'identité de leur auteur.

- <sup>10</sup> C. Th. Dimaras, *D. Catargi. Essais, op. cit.*, Introduction, p. 36 (*Les Lumières néohelléniques, op. cit.*, p. 199).
- <sup>11</sup> C. Th. Dimaras, *D. Catargi. Essais, op. cit.*, Introduction, p. 84, n. 1 (*Les Lumières néohelléniques, op. cit.*, p. 502).

